



Mariage prévu en Suisse

26.08.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

- « [Demande en vue de mariage](#) » (PDF) dûment complétée, datée et signée

Pour la personne de nationalité suisse résidant au Canada:

- certificat original relatif au domicile actuel
- passeport ou carte d'identité valable

Pour la personne domiciliée et née au Canada:

- acte de naissance avec filiation des parents, document original émis dans les derniers 6 mois
- [Affidavit \(PDF\)](#) déclaration solennelle concernant le domicile et l'état civil à faire certifier par un notaire (les documents assermentés par un commissaire à l'assermentation ne seront pas acceptés)
- passeport ou carte d'identité valable, document original
- en cas de divorce: certificat de divorce (original) et photocopie du jugement de divorce
- en cas de veuvage: acte de décès (original)

Pour la personne domiciliée au Canada et née hors du Canada:

Si le fiancé/la fiancée vivant au Canada n'est pas né(e) au Canada (indépendamment de la citoyenneté canadienne), veuillez contacter votre représentation compétente par courriel.

Pour la personne domiciliée en Suisse:

- copie du certificat relatif au domicile actuel en Suisse
- copie de passeport ou de carte d'identité valable

Pour les éventuels enfants communs non encore inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- acte de naissance original avec filiation des parents
- acte officiel original établissant le lien de filiation ou la reconnaissance de paternité
- passeport ou carte d'identité valable

Pour les éventuels enfants communs inscrits dans le registre suisse de l'état civil :

- copie de l'acte de naissance
- copie de passeport ou de carte d'identité valable

Avec demande d'établissement en Suisse (visa de regroupement familial)

- [3 formulaires de demande de visa](#) pour un visa de long séjour (visa D) dûment complétés, datés et signés ([frais de Visa](#))
- 2 photos couleur, format passeport non attachées au dossier

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits dans une de ces langues.

Interprète

Selon le cas, vous serez invité à vous présenter au consulat avec un traducteur/interprète professionnel. Il est de votre obligation d'engager un interprète adéquat et d'organiser et d'assurer sa présence lors du rendez-vous. Veuillez noter que votre traducteur doit présenter une preuve de sa profession, telle qu'une carte de visite, pour que les autorités suisses acceptent ses services.

Emoluments

Le montant exact à payer sera communiqué au cas par cas en tenant compte des éventuels frais additionnels requis pour des prestations supplémentaires.

À noter que les frais pour la vérification et la légalisation de documents provenant de pays tiers peuvent, dans certains cas, être nettement supérieurs et nécessiter le versement d'une avance pouvant s'élever à plus de CHF 1000.00.

Informations supplémentaires

Un Affidavit représente une déclaration solennelle concernant le domicile et l'état civil. Ce dernier doit être certifié par un notaire (public) uniquement. Les documents assermentés par un commissaire à l'assermentation ou autre ne seront pas acceptés par les autorités en Suisse.

Les documents d'état civil peuvent être obtenus auprès du [bureau de l'état civil](#) de la province natale. Les photocopies, les copies numérisées, les fax ou les copies conformes de ces documents originaux ne sont pas acceptés.

Afin que nous puissions vous proposer un rendez-vous, le dossier doit être analysé au préalable et doit être complet. Veuillez nous faire parvenir vos documents par courriel en version PDF. Faites attention à ce que vos scans soient bien lisibles et envoyez un seul e-mail avec la totalité de vos documents. Les rendez-vous pour les préparations de mariage sont prévus selon les disponibilités et durant les heures d'ouverture du guichet. Si vous vous présentez au guichet du Consulat compétent sans rendez-vous préalable, l'accès vous sera refusé. Seuls les personnes (pas d'accompagnateurs) qui ont un rendez-vous seront autorisées à entrer dans le bâtiment. Les Consulats généraux à Montréal et Vancouver se réservent le droit d'annuler un rendez-vous si la situation l'exige.

Si votre dossier est complet, vous recevrez automatiquement un rendez-vous auprès de votre représentation compétente. Les Consulats traitent leurs demandes dans l'ordre chronologique de leur réception et le délai de traitement peut varier entre 2 et 8 semaines selon le volume de demandes reçues.

Les frais pour une procédure de préparation de mariage sont payables par carte de débit canadienne ou carte de crédit (Visa & Mastercard).